

nos valeurs

Novembre 2010 N°136

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉPARGNE

Assurez-vous d'avoir une épargne à votre mesure !

Réaliser un bilan patrimonial avec son banquier une fois par an est essentiel pour optimiser ses placements et avoir une épargne adaptée à ses besoins. Pendant les Rendez-vous de l'Épargne, rencontrez votre conseiller pour trouver ensemble les solutions d'épargne qui vous correspondent.

Construisez votre avenir avec l'Assurance Vie

Pourquoi l'Assurance vie reste le placement préféré des français ?

- **Un placement sur-mesure** : ses caractéristiques lui confèrent une souplesse sans équivalent (large choix de supports de placement) et répondent ainsi à vos objectifs financiers, familiaux, fiscaux, et plus globalement patrimoniaux.
- **Une épargne disponible** : à tout moment, vous pouvez utiliser votre épargne en effectuant des rachats partiels ou programmés.
- **Une fiscalité avantageuse** : bénéficiez d'avantages fiscaux dès 4 ans de détention et d'une exonération totale d'impôts sur les plus-values hors prélèvements sociaux* à partir de 8 ans.

* Jusqu'à 4600€/an pour une personne seule et 9200€/an pour un couple marié

Exclusivité Rendez-vous de l'Épargne

Un taux minimum garanti en 2011 sur 100% du montant investi sur l'actif général !

Du 2 novembre au 12 décembre 2010, bénéficiez d'une offre exceptionnelle sur notre contrat d'assurance vie "Multistratégies Actifs"*** :

- Un taux minimum garanti sur 100% du montant investi pour toute l'année 2011 sur l'actif général.

Accessible dès 500 € de versement, ce contrat vous donne accès à tous les avantages de l'assurance vie :

- Un **rendement** attractif
- La **sécurité** du fonds euros
- Une **fiscalité** avantageuse...

*** Taux annuel exceptionnel à découvrir dans votre agence dès le 2 novembre 2010. Multistratégies Actifs est un contrat d'assurance groupe sur la vie régi par le code des assurances libellé en unités de compte et/ou en Euros souscrit auprès de MMA Vie Assurances Mutuelles / MMA Vie. MMA Vie Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118 - MMA Vie, société anonyme au capital de 141 912 800 €, RCS Le Mans 440 042 174. Sièges Sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

suite au verso.../...

Etes-vous certain d'avoir encore une épargne à votre mesure ?

C'est le moment de faire le point sur vos placements !

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉPARGNE
DU 2 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE

www.banque-chaix.fr

BANQUE CHAIX
NOS VALEURS ONT DE L'AVENIR

Retrouvez nos solutions
Épargne sur
www.banque-chaix.fr

BANQUE CHAIX
NOS VALEURS ONT DE L'AVENIR

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉPARGNE (SUITE)

Constituez une épargne de précaution pour faire face aux imprévus.

Différentes possibilités existent pour vous garantir une réserve d'argent disponible et sans risque. Livret A, Livret de Développement Durable, Compte Sur Livret, Compte Epargne Logement ou Plan Epargne Logement... En combinant leurs atouts, adoptez un mode d'épargne à votre mesure !

L'épargne de précaution, à quoi ça sert ?

Réparer sa voiture, renouveler son électroménager, effectuer des travaux ou partir en week-end en Italie... Constituer une épargne de précaution permet de faire face aux aléas du quotidien sans avoir à se serrer la ceinture ni mettre en péril ses placements à long terme.

En mettant en place un plan d'accumulation sur plusieurs contrats, vous bénéficiez d'une réserve d'argent disponible à tout moment, et sans risque.

Comment optimiser son épargne de précaution ?

- Privilégiez les virements automatiques pour épargner sans même y penser !
- Une rentrée d'argent exceptionnelle ? profitez-en pour faire un virement complémentaire
- Diversifiez vos comptes épargne pour profiter des avantages de chacun.

Pour plus de précisions, prenez contact dès aujourd'hui auprès de votre conseiller habituel.

UN PARTENARIAT AVEC MMA, POURQUOI ?

Depuis l'année dernière, votre conseiller Banque Chaix peut vous proposer le contrat **Multistratégies Actifs de notre partenaire MMA**. Vous pouvez donc bénéficier du taux garanti vu à la TV dans votre agence Banque Chaix habituelle.

Nous avons choisi MMA parce que les performances de leur support à capital

garanti sont régulières et satisfaisantes, et entrent donc dans nos critères d'excellence. Mais ce partenariat n'est pas nouveau pour autant. Nous travaillons en effet avec MMA depuis de nombreuses années, pour toujours vous proposer une gamme de produits complète et de qualité.

Changement fiscal pour les contrats d'Assurance vie

Le 29 juin dernier, le Ministre de l'Economie a précisé un changement dans la fiscalité des contrats d'assurance non dénoués par le décès (contrats dont l'assuré est le conjoint survivant par exemple).

> Ces contrats, s'ils ont été souscrits au moyen de deniers communs, doivent désormais être inclus dans le patrimoine commun lors de la succession. Cette nouvelle position de l'administration fiscale reste neutre envers le conjoint survivant mais accroît les droits de succession des autres héritiers.

Comme il n'existe pas de solution uniforme applicable à toutes les situations, le souscripteur a de plus en plus besoin des conseils d'un professionnel pour les contrats à souscrire, mais également pour les contrats déjà détenus.

Et nos conseillers Banque Chaix ont toutes les compétences pour éclairer les personnes concernées au plus juste de leurs intérêts.

Banque Chaix

Société Anonyme au capital de 11 570 592 euros - SIREN 542 620 224 - RCS Avignon
Banque et société de courtage en assurance immatriculée auprès de l'ORIAS - (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance
www.orias.fr) sous le n° 07 022 846

Siège social : 43, Cours Jean Jaurès - BP 353 - 84027 AVIGNON CEDEX 1

Tél. : 04 90 27 27 27 - Fax : 04 90 14 99 99 - e-mail : chaix-contact@banque-chaix.fr - www.banque-chaix.fr



Information

Le seuil de cessions de valeurs mobilières disparaît en 2011

Les plus-values de cession de valeurs mobilières ne sont imposables, depuis plusieurs années, que si le total des ventes de l'année excède un certain seuil revu chaque année (25 830 € pour l'année 2010).*

Les détenteurs de valeurs mobilières sont donc nombreux à procéder chaque fin d'année à des ventes dans la limite du plafond pour réaliser des plus-values sans impôt.

Mais pour l'année 2011, la loi prévoit que ce seuil de cession disparaisse et que le taux de prélèvement libératoire passe à 19 %.

> Si vous êtes dans ce cas, c'est donc la dernière année où vous allez pouvoir céder vos titres en plus-value en ne supportant que les prélèvements sociaux. Au-delà de ce seuil également, il vaut mieux fiscalement vendre en novembre ou décembre 2010 qu'en janvier 2011.

Profitez des Rendez-vous de l'Epargne pour faire le point avec votre conseiller.

* Ainsi, les plus values de valeurs mobilières constatées en 2010 subissent, quel que soit le montant des cessions, 12.10 % de prélèvements sociaux. Elles ne sont ensuite imposables au prélèvement libératoire de 18 % que si le montant total des cessions de l'année est supérieur à 25 830 €.